

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 30 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N° 052/2023**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À CITÉS UNIES FRANCE POUR  
PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LA TURQUIE**

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente mars à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 24 mars 2023.

**Etaient présents :**

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, M. Marion, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

M. Gaglione (pouvoir à Mme Guiu), M. Jéhan (pouvoir à M. Bouyer), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Jegouic (pouvoir à M. Gellusseau)

**Absents non excusés :**

M. Le Forestier, conseiller municipal

Franck Letrouvé a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

### **OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À CITÉS UNIES FRANCE POUR PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LA TURQUIE :**

**Mme Fabienne Deletang** donne lecture de l'exposé suivant :

Dans la nuit du 4 au 6 février dernier, un séisme de magnitude 7.8 a frappé le sud-est de la Turquie, près de la ville de Gaziantep, ainsi qu'une large partie du nord de la Syrie. De nombreuses répliques et un nouveau tremblement de terre de magnitude 7.5 ont été recensés dans la matinée dans la même zone.

Selon les derniers bilans, plus de 50 000 personnes ont perdu la vie. Le recensement provisoire affichait 45 968 décès en Turquie et 5 951 en Syrie et dénombrait plus de 120 000 personnes blessées. Ces chiffres continuent d'augmenter car de nombreuses personnes restent encore ensevelies sous les décombres. Bien que le nombre total d'enfants affectés reste incertain, des millions d'entre eux ont besoin d'une aide humanitaire.

Face à cette nouvelle catastrophe, de nombreuses collectivités françaises ont exprimé leur souhait de venir en aide aux populations et aux collectivités territoriales affectées.

En réponse à cet élan de solidarité, Cités Unies France a décidé de lancer un fonds de solidarité pour les collectivités touchées par cette catastrophe.

A l'image des autres fonds de solidarité de CUF, celui-ci visera à agir au service d'actions de réhabilitation auprès des collectivités territoriales, en aval de l'urgence humanitaire et en complémentarité de l'aide internationale de la compétence des États. L'accès aux zones dévastées en Syrie étant particulièrement complexe pour des raisons sécuritaires et politiques, le fonds de solidarité de CUF priorisera dans un premier temps son action auprès des collectivités turques, en s'appuyant sur les réseaux et partenariats déjà existants. Un recensement des besoins, et des acteurs pouvant agir sur le terrain, est en cours.

Cités Unies France est en contact étroit avec le secrétariat mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) afin d'envisager une réponse coordonnée des collectivités à l'échelle internationale. Le comité de donateurs validera les actions à déployer. Des bilans réguliers de l'utilisation du fonds seront fournis.

Face à cette situation, il est proposé au Conseil municipal de participer à ce fonds de solidarité en versant une subvention exceptionnelle de 1 000 € à Cités Unies France.

#### **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-7,

Vu la loi n° 2007-147 du 2 février 2007 disposant que « Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire ».

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 20 mars 2023

Considérant qu'il convient de soutenir rapidement la population turque en versant une subvention exceptionnelle à Cités Unies France.

Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 21 mars 2023.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à Cités Unies France pour participer au fonds d'aide à destination de la Turquie.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023**

La maire,  
Agnès Bourgeois

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom, representing the name Agnès Bourgeois.